Séance ordinaire du conseil municipal de Rivière-Héva, tenue lundi le 2 mars 2015, à l'édifice municipal de Rivière-Héva à compter de 19h30, sous la présidence de Monsieur Réjean Guay, maire, à laquelle sont présents :

Madame et messieurs les conseillers suivants :

Ginette Noël Gravel Jean-Guy Lapierre Charles Desrochers

Messieurs les conseillers Jacques Saucier, Yvon Charette et John Chomyshyn sont absents.

Madame Sylvie Thibodeau, secrétaire-trésorière adjointe est présente.

Formant quorum, monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance.

2015-03-56 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur le conseiller Charles Desrochers et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour en y ajoutant l'item 2.5 Correspondance.

Adoptée

2015-03-57 Adoption des procès-verbaux (2 et 11 février 2015)

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Guy Lapierre et unanimement résolu d'accepter les procès-verbaux tels que rédigés.

À titre d'information, lors de la séance du 2 février, concernant la résolution 2015-02-39, les achats pour la voirie ont été faits chez Zip Lignes au lieu d'ASDR car le prix était plus avantageux. Au moment de l'adoption de la résolution le conseil n'avait pas en main la soumission de Zip lignes.

Adoptée

2015-03-58 <u>Liste des comptes payés au cours du mois de février 2015</u>

Il est proposé par madame la conseillère Ginette Noël Gravel et unanimement résolu d'accepter la liste des comptes payés en février 2015 pour un montant total 22 149.78\$ du chèque C1506200 à C1506245.

Adoptée

2015-03-59 Liste des comptes à payer

Il est proposé par monsieur le conseiller Charles Desrochers et unanimement résolu d'accepter la liste des comptes à payer pour un total de 76 145.46\$ du chèque C1506246 à C1506268.

Adoptée

2015-03-60 <u>Correspondance</u>

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Guy Lapierre et unanimement résolu d'accepter la correspondance telle que présentée.

Adoptée

2015-03-61 <u>Demande de dérogation pour 5 parties du lot 5 380 828 selon le plan du 21 novembre du dossier 26518</u>

Il est proposé par madame Ginette Noël Gravel et unanimement résolu d'autoriser une bande de protection de dix mètres de chaque côté des ruisseaux seulement, pour le développement domiciliaire des lots 5 380 828 et 5 380 755 tel que recommandé par le CCU

Adoptée

2015-03-62 <u>Demande à la CPTAQ pour le reliage des rues Chassé et de la Pointe</u>

Il est proposé par monsieur le conseiller Charles Desrochers et unanimement résolu de demander à la CPTAQ l'utilisation autre qu'agricole pour relier les deux rues considérant que cela serait avantageux pour la municipalité pour les services publics tels que : déneigement, niveleuse, autobus scolaire, services des incendies, ambulances.

Adoptée

2015-03-63 <u>Demande à la CPTAQ pour le dossier de messieurs Pierre et Serge Côté</u>

Il est proposé par Jean-Guy Lapierre et unanimement résolu d'appuyer le projet résidentiel sur le lot 4 520 817 conditionnellement à ce que le bâtiment existant soit conforme aux normes de la CPTAQ.

Adoptée

2015-03-64 <u>Festival hivernal (2 570\$ pour 2016 à affecter au surplus)</u>

Il est proposé par madame la conseillère Ginette Noël Gravel et unanimement résolu qu'un montant de 2 570\$ soit affecté au surplus pour le Festival hivernal de 2016.

Adoptée

2015-03-65 <u>Formation de l'OUQ le 9 avril à Montréal (inscription 400\$)</u>

Il est proposé par monsieur le conseiller Charles Desrochers et unanimement résolu d'autoriser la formation de l'Ordre des Urbanismes du Québec le 9 avril à Montréal.

Les frais d'inscription de 400\$, de transport à 0.43\$ du kilomètre et deux hébergements tel que décrit au guide des ressources humaines seront remboursés tel que convenu lors de la séance de travail à monsieur Tardif-Laporte.

Adoptée

2015-03-66 <u>Calendrier de conservation des archives (destruction de documents</u>

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Lapierre et unanimement résolu de faire la destruction des documents tel que présenté, et ce, en vertu du calendrier de conservation des archives.

Adoptée

2015-03-67 <u>Achat pour le SSI (affectation au surplus et autorisation de projets ultérieurs</u>

Il est proposé par madame la conseillère Ginette Noël Gravel et unanimement résolu que le SSI procède à des achats d'environ 6 000\$ qui seront affectés au surplus lors de la réception de la facture finale. De plus il est autorisé de prévoir des travaux d'environ 4 000\$ pour l'achat et l'installation d'une porte d'entrée conforme et deux fenêtres pour la salle de réunion.

Adoptée

2015-03-68 Achat de signalisation pour la voirie

Il est proposé par monsieur le conseiller Charles Desrochers et unanimement résolu d'autoriser un montant maximum de 1 000\$ pour de la signalisation.

2015-03-69 Réseau biblio (reconnaissance du bénévolat Biblio)

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Guy Lapierre et unanimement résolu que la participation de la municipalité soit de 15\$ pour la reconnaissance des trente années de bénévolat de madame Nicole Turcotte.

Adoptée

2015-03-70 <u>Avis de motion d'un projet de règlement concernant le déblaiement de la neige</u>

Madame la conseillère Ginette Noël Gravel donne maintenant avis de motion pour un projet de règlement concernant le déblaiement de la neige.

Adoptée

2015-03-71 <u>Liste des ventes pour le défaut de paiements des taxes municipales et scolaires</u>

Il est proposé par monsieur le conseiller Charles Desrochers et unanimement résolu d'envoyer la listes des immeubles ayant un défaut de paiement des taxes municipales et/ou scolaires à la MRCVO.

Adoptée

2015-03-72 <u>Adoption du règlement sur le coût des demandes de dérogations mineures</u>

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge opportun de modifier les coûts des permis et certificats en matière d'urbanisme pour 2015 et les années subséquentes;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la municipalité de Rivière-Héva a décrété un avis de motion à une séance ordinaire, tenue le 2 février 2015, pour modifier le coût des demandes de dérogations mineures;

Tous les membres du conseil présents déclarant avoir reçu une copie du projet de règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Guy Lapierre et unanimement résolu d'adopter le règlement 06-2015 sur le coût des demandes de dérogations mineures.

ARTICLE 1.1 TARIF D'ÉMISSION DES PERMIS ET CERTIFICATS

Toute personne demandant un permis ou un certificat doit obligatoirement payer le tarif applicable au moment de l'émission du permis ou du certificat.

Le tarif exigible pour un permis ou pour un certificat est indiqué au tableau du présent règlement, est établi comme suit:

COÛT DES PERMIS ET DES CERTIFICATS

TYPE DE PERMIS OU CERTIFICAT		COÛT ESTIMÉ DES TRAVAUX	TARIF	COÛT EXIGIBLE	
A.	PERMIS DE CONSTRUCTION ET RÉNOVATION				
1.	RÉSIDENTIEL: Construction du bâtiment principal;		fixe	45,00\$	
2.	COMMERCIAL/ AGRICOLE: Construction du bâtiment principal;	moins de 40 000\$ plus de 40 001\$	1,00\$/ tranche ou fraction de 1000\$	45.00\$ 1,00\$/1000\$	
3.	RÉSIDENTIEL: Rénovation, transformation, agrandissement d'un bâtiment principal ou secondaire;		fixe	20,00\$	
4.	COMMERCIAL/ AGRICOLE: Rénovation, transformation, agrandissement d'un bâtiment principal ou secondaire;	moins de 20 000\$ plus de 20 001\$	1,00\$/ tranche ou fraction de 1000\$	25.00\$ 1,00\$/1000\$	

	Déplacement ou démolition			!			
5.	d'une construction d'un		fixe	30,00 \$			
	bâtiment principal;	! ! !	ime				
	Déplacement, démolition et	1 1 		1			
6.	construction d'un bâtiment		fixe	20,00 \$			
	secondaire;						
	Construction d'une clôture,	† † !		!			
7.	muret ou d'un mur de		fixe	15.00\$			
	soutènement;	 					
	Construction, installation ou	! ! ! ! ! !					
8.	modification à un dispositif		fixe	35,00 \$			
	d'évacuation et de traitement						
	des eaux usées;			 			
9.	Ouvrage de captage des eaux souterraines.		fixe	25,00 \$			
7.	PERMIS DE	<u>i</u>		<u> </u>			
В.	LOTISSEMENT						
		. 1 40		8.00\$			
1.	Dougeis de latiese monte	moins de 10 lots		1,00\$/ par			
1.	Permis de lotissement;	plus de 10 lots		lot			
		pius de 10 iots		additionnel			
2.	Projet d'annulation de	! ! !	fixe	10,00 \$			
	lotissement;	 		ļ			
3.	Certificat d'attestation du			gratuit			
	permis de lotissement.	CATION		1			
C.							
1.	Changement d'usage ou de	! ! ! ! ! !	fixe	15,00 \$			
	destination d'un immeuble;	 		20.00 #			
2.	Affichage, enseigne;		fixe	20,00 \$			
3.	Abattage d'arbres ou plantation;		fixe	gratuit			
			· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	15 00 ¢			
4.	Excavation, remblai, déblai;	; }	fixe	15,00 \$			
5.	Certificat pour des travaux dans la rive;		fixe	15,00 \$			
	Installation d'une piscine						
6.	creusée ou hors terre.		fixe	15,00 \$			
D.	CERTIFICAT DE CONFO	ORMITÉ (instal	lation sanitaire	:)			
	Faisant suite à l'émission			:			
1.	d'un permis pour une						
	construction incluant le		fixe	gratuit			
	dispositif d'évacuation et de						
	traitement des eaux usées;						
E.	CERTIFICATS AUTRES						
1.	Certificat d'occupation;		fixe	gratuit			
2.	Certificat d'occupation;	,	fixe	gratuit			
	Certificat pour installation de	<u> </u>	<i>-</i>				
3.	ponceaux;	, , ,	fixe	12,00\$			
4.	Certificat pour vente-		fixe	8,00\$			
	débarras.		117.0	Ι ο,υυψ			
F.	DEMANDE						
1.	Demande de dérogation		fixe	100,00\$			
	mineure (étude du dossier);	¦		μ			
2.	Demande de modification de		fixe	400,00\$			
	zonage <i>(étude du dossier)</i> . • Il est annoté que les coûts sero			1 , - 1			

[•] Il est annoté que les coûts seront changés à discrétion du Conseil.

ARTICLE 1.2 VALIDITÉ D'UN PERMIS OU CERTIFICAT

Un permis ou un certificat émis en vertu du présent règlement est déclaré nul et non valide dans les cas suivants :

- a) lorsque le tarif applicable au moment de l'émission du permis et du certificat n'a pas été payé;
- b) après l'expiration des délais prévus pour chaque type de permis ou certificat, tels que spécifiés sur le permis et certificat;
- c) lorsque des modifications sont apportées aux plans et devis autorisés lors de la délivrance du permis ou du certificat;
- d) lorsque des travaux supplémentaires à ceux prévus lors de la délivrance du permis ou certificat sont exécutés;
- e) lorsque l'une ou l'autre des exigences prévues au permis ou au certificat émis n'est pas respectée;
- f) lorsque les travaux, usages ou occupations ne sont pas exécutés en conformité avec les exigences du présent règlement ou de tout autre règlement en matière d'urbanisme.

Le montant payé pour un permis ou pour un certificat déclaré nul et non valide en vertu des articles 1.1 et 1.2 n'est pas remboursable. Toutefois, un nouveau permis ou un nouveau certificat peut être émis pour remplacer celui déclaré nul et non valide selon les textes contenus dans les annexes du livre des règlements en matière d'urbanisme :

No. 03-2009 (Plan d'urbanisme)

No. 04-2009 (règlement de zonage)

No. **05-2009** (règlement de lotissement)

No. **06-2009** (règlement de construction)

No. **07-2009** (règlement sur les conditions d'émission du permis de construction art.116)

No. **08-2009** (suite du règlement 87 sur l'émission des permis ou certificats)

No. 229-06-07 (règlement de zonage)

No. 230-06-07 (règlement de lotissement)

No. 231-06-07 (règlement de construction)

No. 232-06-07 (règlement sur l'émission des permis et certificats)

ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur le jour de sa publication, et ce, conformément à la loi.

2015-03-73 <u>La Calèche</u>

Il est proposé par madame la conseillère Ginette Noël Gravel et unanimement résolu d'appuyer la demande de la Ville de Malartic concernant le service de transport de personnes handicapées utilisant le service de Transport adapté La Calèche d'Or de Malartic.

Adoptée

2015-03-74 <u>Carrefour jeunesse Emploi (désigner une ressource pour siéger au comité)</u>

Il est proposé par monsieur le conseiller Charles Desrochers et unanimement résolu de proposer monsieur Jacques Saucier à titre de personne ressource pour siéger au comité Carrefour Jeunesse Emploi.

Adoptée

2015-03-75 <u>Centre musical Jean-Charles Loiselle inc.</u>

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Guy Lapierre et unanimement résolu de contribuer pour la somme de 100\$ au Centre musical pour 2015.

Adoptée

2015-03-76 <u>Annulation des taxes pour le lot 3 000 320 (non-imposable)</u>

Il est proposé par madame Ginette Noël Gravel et unanimement résolu d'annuler les taxes pour la propriété 3 000 320 considérant l'acquisition par la municipalité le 18 septembre 2012. Cette propriété est non-imposable

Adoptée

2015-03-77 Soumission pour l'achat de 10 chaises

Il est proposé par monsieur le conseiller Charles Desrochers et unanimement résolu de faire l'achat de 10 chaises pour la salle du conseil. La soumission de la boutique du bureau Gyva au montant de 470\$ taxes en sus.

Adoptée

2015-03-78 <u>Investissement de la municipalité pour les remises au HLM (6 000\$)</u>

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Guy Lapierre et unanimement résolu que la municipalité contribue pour une valeur de 6 000\$ pour les remises du HLM.

Adoptée

COMPTE RENDU DES DOSSIERS D'ÉLUS

Chacun des élus fait un compte rendu des rencontres auxquelles ils ont assisté.

Questions du public

Le conseil a su répondre aux questions

2015-02-55 Levée de la séance

À 20h00, il est proposé par monsieur le conseiller Charles Desrochers et unanimement résolu que la séance soit et est levée.

Adoptée

Sylvie Thibodeau Secrétaire-trésorière adj Réjean Guay Maire